

PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE GESTION DES FINANCES RÉUNION RESTREINTE VISIOCONFERENCE DU 25 MAI 2021

PAGE 1/2

Présents

Président : M. LAURENT Pierre.

MM. BONNET Jean-François – BOUDET Alexandre – DECHERF Damien.

Assiste

M. BESSE Franck.

Excusés

M. FARGES Claude - Mme BLANCEY Fabienne.

1/ APPROBATION DU PV DU 30 NOVEMBRE 2020

Le PV de la dernière réunion de la commission est approuvé à l'unanimité.

2/ ORGANISATION DE LA COMMISSION

Rappel de l'organisation de cette commission dont un groupe est dédié au suivi des règlements clubs. Rappel des missions de la commission.

3/ TRAVAUX DIVERS

Validation de l'ouverture d'un compte bancaire à la Banque Populaire qui est un partenaire récent et dont le compte servira à la gestion des opérations Partenaires.

Validation du devis des travaux pour la pose d'une boucle sécurité au niveau de la barrière du parking.

Validation de l'opération "polos", pour les cooptés et intervenants Technique (prise en charge par le partenariat).

Analyse des données Ligue sur le nombre des licenciés et la diminution de l'aide "ressources licences" suite à la perte de licenciés.

4/ AIDE A DESTINATION DES CLUBS

Après études financières et afin d'apporter une nouvelle aide aux clubs après la ristourne engagements de 30 % pour 2020/2021 et la participation au Fonds National de Solidarité pour les licences, la Commission de Gestion des Finances décide de rembourser l'intégralité des engagements et cotisations 2020/2021 soit un remboursement total à hauteur de 23 400 €.

Ce dispositif impactera l'exercice 2021/2022 et sera financé par la reprise du résultat 2020/2021, reprise provisions "perte de licenciés" et diminution des dépenses 2021/2022.

La totalité des aides (abondons de recettes) représente 44 000 €.



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DE GESTION DES FINANCES RÉUNION RESTREINTE VISIOCONFERENCE DU 25 MAI 2021

PAGE 2/2

5/ DEMANDES DE SUBVENTION

Les membres de la commission font un point sur les demandes de subventions en cours.

Plusieurs dossiers ont été déposés auprès de différents organismes, notamment les aides dans le cadre de l'Agence Nationale du Sport via la FFF ou l'État.

6/ COTISATIONS ARBITRES

La commission liste les cotisations Arbitres non-réglées pour la saison 2020/2021. Ces dernières seront prélevées sur le compte des clubs dans lesquels sont licenciés les officiels concernés :

- AUVEZERE MAYNE FC NAJAH/ROUHAUD 60€
- ENT BARRAGES XAINTRIE GROFFAL 30€
- CA BRIGNAC FRISCIA 30€
- ES BRIVE PORTUGAIS EL GHOUL 30€
- ESA BRIVE BASTOS/BOUGRINI/BOUHLALA/CHOLET/DURAND/MORET 180€
- US DONZENAC BETON/MONTEIL 60€
- CA EGLETONS HYONNIE 30€
- AS JUGEALS/NOAILLES SALVADORI 30€
- O LARCHE/LA FEUILLADE PAUTRAT 30€
- CA MEYMAC HANQUEZ 30€
- ENT PERPEZAC/SADROC ATIA 30€
- US ST CLEMENT AMASMIR 30€
- FREP ST GERMAIN LANGIN/OUANA 60€
- AS ST VIANCE FRAU 30€
- SS STE FEREOLE BOR 30€
- ENT SR3V JAMALI 30€
- TULLE FOOT CORREZE BEZARD/PARRICAL 60€
- ES USSAC MAGNANT/PAULET 60€
- AS USSEL TURCS YILMAZ 30€

Compte-tenu des nombreux retards de paiements chaque saison, et ce malgré plusieurs relances pour certains, la commission décide pour les prochaines saisons de prélever systématiquement les cotisations Arbitres sur le compte des clubs ai sein desquels sont licenciés les officiels.

Deux ou trois pointages seront effectués au cours de la saison pour prendre en compte l'ensemble des effectifs Arbitres (renouvellement jusqu'au 31 août et stagiaires formés en cours de saison).

Montant de la cotisation Arbitre 2021/2022 inchangé : 30€.

Le Président de la commission Pierre LAURENT Le Président du District Jean-François BONNET